Lettre ouverte à la Direction Générale de l'INRA à l'occasion de sa visite du centre de PACA le 11 mars : quatorze questions prégnantes

Mesdames, Messieurs les représentants de la Direction Générale de l'INRA

Plus de 3.000 collègues se sont exprimés contre votre projet de réorganisation de l'INRA par les pétitions[1] remises lors du colloque de Dijon le 18/11/2009 et à l'ouverture du Conseil d'Administration de l'INRA le 15/12/2009. Ceci vous a conduit à infléchir vos arguments, voire même à prendre des engagements en recul par rapport à vos propositions initiales, ce dont nous avons pris acte ; la comparaison des documents présentés devant le Conseil d'Administration du 15/12/2009 et le Comité Technique Paritaire du 12/01/2010 est, à ce titre, édifiante. A la fin de votre document[2] publié après ce CTP, vous indiquez que vous souhaitez démontrer le « caractère non fondé des inquiétudes exprimées » et poursuivre « le dialogue sur les points faisant controverses ». **Nous vous demandons de répondre à nos questions sans fard ni détours**.

A. Conséquences de la réorganisation de l'INRA sur son fonctionnement et ses structures

Question A1 : Les programmes finalisés

A la demande du gouvernement, vous proposez de conduire une part importante des recherches de l'INRA, sur le mode « projet » par une douzaine de grands programmes fortement finalisés et mobilisant un tiers des moyens financiers et humains de notre institut dans un premier temps.

Qu'allez-vous faire pour empêcher les principaux lobbies économiques de s'emparer sans vergogne d'innovations scientifiques et technologiques majeures issues de la recherche agronomique publique ?

Quels dispositifs mettez-vous en place pour que l'INRA veille à ce que ces innovations demeurent dans le domaine public et qu'elles répondent aux demandes de la société ?

Question A2 : Le devenir des agents des unités impliquées dans vos programmes

Vos programmes auront une durée de vie de cinq voire dix ans. Pendant toute cette période, ils draineront plus d'un tiers des créations de postes sur des profils définis dans le cadre de ces programmes.

Quelles mesures prendrez-vous en faveur de ces collègues concernés pour que, à l'issue de vos programmes, leur carrière ne soit pas pénalisée par de nouvelles réorientations ?

Question A3 : Le devenir des unités « hors programmes »

Sous l'effet conjugué des ponctions budgétaires pour vos programmes et des incitations diverses à « individualiser » la dotation de base des unités de recherches, celle-ci ne leur permet plus d'assurer leurs missions. Avec au maximum deux tiers de leurs moyens actuels, elles ne pourront plus définir leurs priorités scientifiques et développer des disciplines qui ne relèveront pas de vos programmes.

Quel avenir réservez-vous aux unités qui ne relèveront pas de vos programmes ?

Question A4 : Les devenir des départements de l'INRA

Les moyens financiers et les postes que vous allez affecter à vos programmes seront prélevés sur la part habituellement attribuée aux départements de recherche. Même si dans votre diaporama, vous indiquez que les chefs de département seront à la fois les garants nationaux des compétences dans leurs disciplines et porteurs de programmes transversaux, ces ponctions ne permettront pas à tous les départements de poursuivre leurs dynamiques scientifiques propres, notamment sur des thématiques originales émergentes.

Comment allez-vous maintenir, voire rétablir, le rôle primordial des départements de recherche dans les choix et les orientations scientifiques de l'INRA ?

Question A5 : Le devenir des Unités Expérimentales et des plateformes technologiques

Vous dites que le pilotage des unités expérimentales et des plateformes relèvent des fonctions d'appui à la recherche. Or, depuis longtemps, les collègues qui y travaillent et nous même, vous ont demandé de maintenir ces structures sous l'autorité scientifique, administrative et financière des départements afin de conserver le lien avec la dynamique scientifique. Sous l'autorité du DSA, ils seront impliqués dans des projets devant satisfaire à des logiques plus commerciales que scientifiques.

Quels engagements prenez-vous pour que ces structures demeurent au sein des départements ?

Question A6 : L'orientation scientifique de l'INRA et le rôle de son Conseil Scientifique National

S'il est exact que vous avez refusé d'impliquer l'INRA dans les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur, l'INRA est partie prenante dans les Réseaux Thématiques de Recherche Avancée et dans l'Etablissement Public de Coopération Scientifique « Consortium Agreenium » et le sera dans la Fondation de Coopération Scientifique de Saclay. L'INRA est un des partenaires de l'Alliance Nationale pour les Sciences de la Vie et de la Santé, de l'Alliance Nationale de Coordination de la Recherche pour l'Energie et de l'Alliance pour l'Environnement trois des quatre alliances mises en place par le Ministère. Un accord lie l'INRA à la Conférence des Présidents des Universités, et un autre mutualise certaines fonctions avec le CIRAD. Cette complexité se retrouve au niveau européen avec l'appartenance de l'INRA aux Joint Programmes Initiatives, à la Knowledge and Innovation Community et dans les réseaux de l'Espace Européen de la Recherche.

Face aux orientations dictées à cet empilement de structures et d'organismes, que faites-vous pour conserver au Conseil Scientifique de l'INRA son rôle « d'instance de réflexion et de proposition en matière de politique scientifique, ainsi que d'évaluation des activités de recherche » ? (Art. R831-11 du Code de la Recherche)

---

1 http://www.inra.fr/intranet-cgt/actualites/tracts/petition3syndicats_Inra_Dijon18nov09.pdf

2 https://intranet.inra.fr/pdg/accueil/actualites/reorganisation_de_l_inra_le_point_apres_le_ctp

B. Conséquences de la réorganisation de l'INRA sur son personnel

Question B1 : *Le rôle et la place des gestionnaires d'unité à l'INRA*

Les gestionnaires d'unité, appuyés par leurs directeurs, vous ont fait part de leurs inquiétudes sur la place et le rôle que vous leur attribuez dans l'INRA « réorganisé ». Parfois vous placez *les gestionnaires d'unité* sous l'autorité de leur DU, parfois vous parlez *de gestionnaires*.

Pourquoi instillez-vous ce doute dans leur esprit ?

Vous parlez du « renforcement d'une animation par métier » et elles/ils voient se profiler une spécialisation de leurs activités sur des domaines étroits supprimant leur vision globale de la gestion de leur unité, bridant l'évolution de leurs carrières et ouvrant très largement la voie à la fragmentation de leurs activités.

Quelles mesures prenez-vous pour ne pas engager les fonctions administratives à l'INRA, et donc les collègues qui les exercent, dans cette forme démotivante de l'organisation du travail ?

Question B2 : L'évolution des relations entre les Unités et les Services d'Appui à la Recherche à l'INRA

Vous semblez abandonner des formulations comme les « relations clients / fournisseurs » ou « maîtres d'ouvrage / maitres d'œuvre ». Les collègues concernés vous demandent d'aller plus loin, de renforcer les relations de coopération fructueuses entre les fonctions administratives et les fonctions de recherche et de ne pas opposer la logique administrative à la logique de recherche.

Quelles dispositions prenez-vous pour renforcer ce dialogue entre ces deux logiques ?

Question B3 : Les conséquences de la gestion à « coûts complets » et de la délégation globale de gestion

La gestion comptable « à coûts complets » de certaines opérations administratives vous permet déjà de comparer les « coûts » de revient INRA avec les tarifs pratiqués par des entreprises privées. Nous sommes opposés à cette « monétarisation » des activités de recherche.

Quels engagements prenez-vous de ne pas utiliser cette approche pour contractualiser avec des entreprises privées certaines activités d'appui à la recherche, voire pour les externaliser complètement ?

La « délégation globale de gestion », déjà mise en place avec l'université de Nice et envisagée avec celle de la Méditerranée sans accroissement des moyens des SDAR du centre INRA-PACA, va renforcer le rôle de l'INRA comme agence de moyens au service des universités.

Comment assurez-vous que l'INRA-PACA ne se transforme pas en simple agence de moyens ?

Question B4 : Le devenir des non-titulaires à l'INRA

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, le nombre d'emplois précaires croît massivement au détriment du nombre de postes de fonctionnaires. A l'INRA, depuis la mise en place de l'ANR, le nombre d'Équivalents Temps Plein Actifs sur contrats de recherche s'est envolé de 263 en 2005 à 525 en 2008. La mise en œuvre de vos programmes va mécaniquement renforcer cette envolée. Nous revendiquons un plan de titularisation de nos collègues précaires. Dans l'attente, et puisqu'à l'issue de leur contrat, ils n'ont aucune garantie de pouvoir dérouler une carrière scientifique ou technique à long terme ;

Quels dispositifs mettez-vous en place pour leur assurer un vrai devenir professionnel ?

Question B5 : Le devenir des centres et le rôle de leurs présidents

Vous avez renforcé les prérogatives des présidents de centre, vous leur avez même attribué le titre d'ambassadeur de l'INRA en région, et vous leur confiez les fonctions d'interlocuteurs directs auprès des collectivités territoriales. En adhérant aux pôles de compétitivité, vous les soumettez aux lobbies régionaux dominants. En fusionnant des centres comme ceux de Sophia-Antipolis et d'Avignon, ou, vous calquez l'organisation territoriale de l'INRA sur celle des régions. Une dépêche du 21 janvier relate que, suite aux recommandations de l'AERES, vous allez « diminuer progressivement le nombre de centres régionaux » et vous citez la fusion de Tours et d'Orléans.

Dans votre diaporama, vous indiquez vouloir « renforcer l'échelon territorial dans une cohérence nationale », ceci n'exclut pas le transfert d'agents INRA, en particulier AI, TR et AT, vers dans la Fonction Publique Territoriale.

Comment maintiendrez-vous cette cohérence nationale si vous favorisez le morcellement de l'INRA ?

Comment défendrez-vous le maintien des collègues concernés, sous le statut de fonctionnaires de l'État ?

C. Autres préoccupations liées à l'avenir du collectif de recherche

Question C1 : La place et le rôle des femmes à l'INRA

Nous avions salué la nomination d'une femme à la Présidence de l'INRA. En 2008, si 44% des AT, 55% des TR, 54% des AI, 49% des IE et 51% des CR sont des femmes, elles ne sont plus que 39% parmi les IR et 25% parmi les DR. Elles ne sont que cinq sur 19 présidents de centre, trois sur 14 chefs de département, neuf sur 27 au Conseil d'Administration, onze sur 27 (5 sur 9 élus et 6 sur 18 nommés) au Conseil Scientifique et quatre sur 18 au Comité d'Ethique. Enfin, la Présidente est la seule femme au Collège de Direction de l'INRA.

Pourquoi n'améliorez-vous pas la place et le rôle des femmes à l'INRA et, en particulier, dans ses instances de direction ?

Question C2 : La place des titulaires de DUT et de BTS à l'INRA

La réforme de la Catégorie B de la Fonction Publique, envisagée par le gouvernement, prévoit le recrutement des titulaires de Diplômes Universitaires de Technologie et de Brevets Techniques Supérieurs dans le grade G2 de ce nouveau corps. Or, dès 1984 et en raison même des particularités de la recherche, nous avions obtenu la création du corps des Assistants Ingénieurs pour accueillir cette population.

Pourquoi n'argumentez-vous pas, auprès du Ministère, de l'intérêt pour l'INRA, de continuer à pouvoir recruter en catégorie A des collègues ayant ce niveau de formation ?

Question C3 : La mise en œuvre de la Prime d'Excellence Scientifique à l'INRA

Lors des Comités Techniques Paritaires d'octobre et de décembre 2009 se sont prononcés à l'unanimité contre la mise en place de cette prime à l'INRA, vous-même n'ayant pas pris part au vote. Mais, dès le 4 décembre, vous publiez la note 2009-63 qui instaure cette prime. De très nombreux collègues se sont exprimés, sous des formes diverses (CSN, CSD, CSS, …) contre cette prime et pour que le décret 2009-851 soit abrogé.

Comment allez-vous éviter la dégradation des relations professionnelles induites par cette prime ?